

Argumentaire

En finir avec les idées reçues sur le mariage forcé

Cet argumentaire « En finir avec les idées reçues sur le mariage forcé » a été créé par l'**association Voix de Femmes**. Il a pour objectif de **sensibiliser** le grand public à une réalité encore trop méconnue, tout en **plaidant** pour une meilleure reconnaissance publique et politique des violences liées au mariage forcé.

Voix de Femmes est l'unique association en France **exclusivement dédiée à la lutte contre le mariage forcé**. Nous **accompagnons** de manière aussi bien ponctuelle que régulière les personnes exposées au mariage forcé et à toutes formes de violences exercées au nom du contrôle familial et communautaire ainsi qu'au nom de l'honneur.

Pourquoi cet argumentaire ?

Souvent mal interprété et stigmatisé, le mariage forcé est **trop fréquemment associé à certaines cultures plus qu'à d'autres**. Ce document vise à **démanteler les idées reçues qu'il suscite**, afin de déconstruire des représentations qui, au lieu d'aider et de protéger, **stigmatisent et participent à la violence**.

Le mariage forcé demeure une réalité encore bien présente dans notre société. Dans le monde ce sont encore chaque année **12 millions de filles mariées avant l'âge de 18 ans ; 1 jeune femme sur 5, soit 650 millions de filles et de femmes** ont été mariées de force contre 1 homme sur 25 avant ses 18 ans [1].

Depuis sa création en 1998, **Voix de Femmes** a accompagné plus de 4 600 jeunes femmes, a permis d'éviter 3 500 mariages et a également formé plus de 13 400 professionnels et 21 800 scolaires et familles sur cette violence.

Lutter contre le mariage forcé commence par une meilleure connaissance de cette pratique, par l'usage de termes justes, et par le refus de toute stigmatisation.

Notre définition du mariage forcé

Le mariage forcé désigne toute union, civile, religieuse ou coutumière, dans laquelle l'une des deux personnes, et parfois les deux, ont subi des pressions et/ou des violences physiques, sexuelles ou psychiques pour les y contraindre.

IDÉE REÇUE 1

« Le mariage a été arrangé
par sa famille, c'est un
mariage forcé ! »

FAUX !

Le mariage arrangé et le mariage forcé
sont deux réalités distinctes dont
la différence tient au principe de
consentement qui guide un mariage
arrangé et qui est absent dans
un mariage forcé.

Le fait de ne pas être à l'initiative de la rencontre du futur conjoint, **ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'un mariage forcé**. En effet, il existe de **multiples façons de rencontrer son partenaire**. Cette mise en lien peut être faite par une troisième partie (algorithme d'une plateforme de rencontre, agence matrimoniale, amie en commun, marieuse, etc.) pour des raisons financières, sociales, juridiques... **mais tant que les personnes concernées par l'union donnent leur consentement de manière libre et explicite**, alors il ne s'agit pas d'un mariage forcé. À l'inverse, un mariage forcé se produit lorsque l'un des deux futurs époux, ou les deux, **n'expriment pas de consentement libre et éclairé**, et que cette absence de consentement est ignorée lors de la célébration du mariage.

Le mariage arrangé peut ainsi être défini comme :

« **Un mariage organisé par un tiers avec le consentement des deux époux. Si le consentement manque, et/ou s'il existe des pressions familiales, culturelles ou économiques compromettant la liberté du consentement, le mariage arrangé devient un mariage forcé.** »

Considérer un mariage arrangé comme un mariage forcé reflète une certaine vision du mariage qui serait associé uniquement à l'amour romantique. Or, **dès lors que les personnes concernées donnent leur accord librement, cette union reste pleinement légitime.**

IDÉE REÇUE 2

« Le mariage forcé est un problème religieux et communautaire, leurs pratiques ne nous regardent pas »

FAUX !

Les pratiques de mariage forcé ne sont en aucun cas l'apanage d'une religion ou d'une culture.

Ce type de remarque est en réalité **une forme peu déguisée de relativisme culturel**. Celui-ci consiste à invoquer une culture ou une religion pour légitimer un acte, sans nécessairement bien la connaître. Le relativisme culturel repose fréquemment sur une **méconnaissance des cultures**, associée à la croyance de les comprendre vraiment et à une attitude qui se veut supérieure. À l'inverse, reconnaître et valoriser les différences culturelles (les langues, les pratiques, les savoirs) **ne signifie pas accepter des atteintes aux droits fondamentaux**. Or le relativisme culturel se pratique également dans ce sens : par peur de stigmatiser une culture, on préfère normaliser le mariage forcé **plutôt que de soulever clairement les questions qui dérangent**.

Par ailleurs, l'idée reçue de départ est d'autant plus erronée que le **mariage forcé n'est lié à aucune religion ni culture particulière. Il concerne toutes les communautés et sociétés où perdurent des rapports de domination (économiques, patriarcaux [2]...)**. Forcer une personne, souvent une jeune fille, à se marier revient à considérer que les femmes peuvent être « données » en mariage, ce qui traduit une **volonté de contrôle sur leur liberté, leur corps et leur sexualité**. Ainsi, ces pratiques sont susceptibles de concerner chacun et **la lutte contre les violences de genre** relève d'une responsabilité collective.

[2] À titre indicatif, sur les 137 personnes accompagnées par SOS Mariage Forcé en 2024, seulement 1 personne était du genre masculin.

IDÉE REÇUE 3

*« Le mariage forcé
ça n'existe pas chez
nous ! »*

FAUX !

Le mariage forcé n'a pas de frontières géographiques : c'est une violence mondiale, qui n'est délimitée par aucun territoire.

Le mariage forcé est **souvent associé à une pratique lointaine** qui ne concerne pas les pays « occidentaux ». **Mais que cela dit-il de notre vision du monde ?** Cette vision ethnocentrée témoigne non seulement de la **méconnaissance de ce phénomène** mais également **d'un point de vue occidental-centré** où le mariage forcé n'existe pas car l'égalité de genre serait acquise et nos sociétés développées alors qu'en réalité **le mariage forcé était encore une pratique courante en Occident il y a moins d'un siècle**. Relevons que cette dichotomie entre différentes régions du monde génère non seulement **des formes de racisme et de xénophobie** mais **fait croire abusivement** que les sociétés occidentales auraient le monopole de l'égalité tandis que le mariage forcé serait l'apanage des autres.

Par ailleurs, affirmer que cette violence n'existe pas « chez nous » est une **excuse pour se détacher de cette situation** et **justifier l'inaction face aux violences et aux inégalités**. La question n'est pas de savoir où le mariage forcé existe, mais de **reconnaître qu'il peut exister partout**, y compris dans nos sociétés, **et de s'engager à le combattre**. L'enjeu est donc de comprendre comment lutter efficacement contre cette pratique et protéger toutes les filles et femmes qui en sont victimes, quel que soit leur lieu de vie.

IDÉE REÇUE 4

« Peut-être que le mariage forcé se pratiquait avant mais ça fait bien longtemps que ça ne se pratique plus. »

FAUX !

Les pratiques de mariage forcé sont encore présentes et leur lutte est toujours un enjeu d'actualité.

Le mariage forcé est souvent perçu comme une pratique archaïque, appartenant au passé, qui aurait disparu à l'ère de la libération des femmes et des mouvements féministes notamment dans les années 1970. Pourtant, **en tant que violence de genre inscrite dans des rapports d'inégalités entre les femmes et les hommes**, il demeure une réalité contemporaine. En 2025, SOS Mariage Forcé a aidé près de **200 jeunes femmes à échapper ou à sortir d'un mariage forcé**. Ces situations rappellent que cette violence est bien actuelle et continue de toucher de nombreuses personnes.

Affirmer que le mariage forcé n'est plus un problème aujourd'hui comporte un risque majeur : **celui de rendre invisibles les victimes et de laisser perdurer cette pratique**. Pour lutter efficacement contre ces violences, **il est essentiel de comprendre comment elles se construisent, se perpétuent, et qui elles touchent**. Inscire le mariage forcé parmi les violences de genre, tout en soulignant son actualité, permet de **légitimer la lutte** et de rendre cette réalité visible, tant auprès des professionnel.le.s que des pouvoirs publics.

IDÉE REÇUE 5

*« Elle ne craint rien,
il n'y a que le mariage civil qui
compte et aujourd'hui elle ne peut
pas être mariée de force,
c'est interdit par la loi ! »*

FAUX !

Ne pas reconnaître l'importance des mariages religieux ou coutumiers revient à minimiser la réalité des violences subies par les victimes.

Cette affirmation renvoie, là encore, à une forme de **relativisme culturel**. Se référer uniquement à la loi pour nier l'existence des mariages forcés revient à **ignorer la réalité vécue par les personnes concernées et à laisser perdurer ces pratiques**. Ce n'est pas parce qu'une loi existe qu'elle est absolue et appliquée par tous. Pour certains, l'importance des traditions, coutumes et religions est aussi importante, voire supérieure, à la loi.

Ignorer cette réalité, c'est risquer de passer à côté des **mécanismes de contrainte et des violences effectivement subies**. Minimiser le rôle des mariages non civils peut ainsi être dangereux, car **cela invisibilise certaines formes de contraintes et de violences**. Si de nombreux États ne reconnaissent désormais que le mariage civil et **nie toute valeur légale aux mariages traditionnels et religieux**, il serait dangereux de minimiser les conséquences bien réelles de ceux-ci **en termes de contraintes et de violences subies** (viols, isolement, violences psychologiques, grossesses forcées, etc.) au risque d'en **invisibiliser les victimes**. Il s'agit de ne pas se focaliser sur une recherche d'explication culturelle mais bien **d'admettre qu'il s'agit d'une violence de genre dirigée contre les femmes et/ ou les minorités sexuelles**.

Le relativisme culturel, dans ce cas, est double : **il ne faut ni attribuer le mariage forcé à une culture particulière, ni ignorer les contextes dans lesquels il se manifeste**.

IDÉE REÇUE 6

« Il suffisait qu'elle dise non à sa famille, ce n'est pourtant pas compliqué »

FAUX !

La victime est prise dans une lutte interne entre sa liberté, ses droits fondamentaux et l'attachement qu'elle porte à sa famille. Il ne faut pas sous-estimer la difficulté à dire "non" lorsqu'il s'agit de devoir s'opposer à ses parents.

L'une des caractéristiques principales du mariage forcé est qu'il **s'inscrit dans un cadre familial fort**, où l'autorité parentale domine. Cette **position de pouvoir** peut amener les enfants à accepter des pratiques violentes, d'autant plus qu'ils vivent souvent dans des **relations de dépendance affective, sociale et économique**, rendant toute opposition difficile.

Chez les victimes, se crée alors un **conflit d'ambivalence et de loyauté** : comment choisir entre leurs propres volontés et celles de leur famille ? Comment s'opposer à ses parents sans risquer de perdre leur soutien, leur affection, voire leur présence ? Rompre avec sa famille est une épreuve profondément douloureuse, que tout le monde n'a pas la capacité d'affronter.

Affirmer qu'« il suffisait de dire non » revient à **sous-estimer le rôle fondamental de la famille dans la construction des individus**. L'**autorité parentale**, intériorisée dès l'enfance, apparaît souvent comme légitime et naturelle. Dans ce contexte, certains parents — qui deviennent alors auteurs de violences — peuvent mobiliser des **leviers affectifs, culturels ou émotionnels** pour obtenir l'adhésion de leur enfant. Des mécanismes de pression, de culpabilisation ou de manipulation peuvent être mis en place, rendant encore plus difficile toute opposition.

Dans ces situations, le cadre familial, censé être protecteur, peut devenir un **espace de contrainte, de domination et de violence**, où le libre arbitre est fortement limité, voire nié.

À travers cet argumentaire, **Voix de Femmes** espère contribuer à **déconstruire les idées reçues et à faire évoluer les regards**.

S'informer et comprendre le mariage forcé, affranchi de tout préjugé, constitue une **étape essentielle pour reconnaître la réalité et la dignité des parcours des victimes**. Il s'agit de comprendre que véhiculer des stéréotypes **nuit non seulement aux victimes**, mais freine également les avancées en **matière d'égalité de genre**. Le mariage forcé est une **violence globale**, pleinement inscrite dans les violences de genre. À ce titre, il doit être combattu comme tel, en prenant en compte toute la **complexité des réalités qu'il recouvre**.

Ainsi, chaque lecteur·rice repart avec des **repères**, des **outils** et des **clés** de compréhension mobilisables, et peut devenir un acteur·trice engagé·e dans la lutte contre le mariage forcé et, plus largement, contre les violences de genre qui y sont liées.

PARTAGEZ CE DOCUMENT, SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX ET ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LE MARIAGE FORCÉ ET POUR LA LIBERTÉ D'AIMER !

